

**COTISATION ET ADHESION A L'ASSOCIATION DES FRANÇAISES ET
FRANÇAIS DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES ET
EUROPEENNES (AFFCE)**

Nous rappelons que l'Association fonctionne entièrement sur la base du bénévolat et ne dispose d'aucune aide de quelque nature que ce soit.

Pour faire face aux dépenses inévitables de tout groupement organisé (circulaires, convocations, timbres, bulletin, etc.), le Comité a décidé de demander aux adhérents une contribution modique de 20€/an.

Il suffit d'établir un virement sur le compte 635-5075501-27 intitulé « ASSF A.F.F.C.E » de l'Association, à la banque Nagelmakers.

Nous remercions les membres qui ont déjà envoyé cette contribution et invitons les autres à le faire.

Les nouveaux membres sont priés de renvoyer le bulletin d'adhésion annexé rempli à :

M. ANDREONE
Commission européenne
JII 79
Bureau 213/6ème étage
1049 Bruxelles.

BULLETIN D'ADHESION

(si vous n'êtes pas déjà membre de l'Association)

1. NOM PRENOM TEL

DG (ou service) :

Adresse administrative(*) :

2. DATE SIGNATURE

(*) Prière de bien vouloir nous signaler vos changements d'affectation.

(pour ceux qui désirent la formule d'un ordre de virement permanent, document à envoyer à votre banque:)

Monsieur / Madame:

Compte courant N°:

Donne l'ordre de virement permanent de la somme de 20 € (vingt euros) sur base annuelle et jusqu'à résiliation de ma part, au profit du compte de l'AFFCE N° 635-5075501-27, avec la mention suivante: "Cotisation AFFCE"

Fait à Bruxelles le :

(*signature*)